

# CONVENTION CADRE D'ADHÉSION AU RÉSEAU DES MUSÉES DE NORMANDIE

ENTRE

<p><b>Le propriétaire du musée :</b></p> <p>Nom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Représenté par (nom et qualité) :</p> <p><b>Le gestionnaire du musée (s'il est différent) :</b></p> <p>Nom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Représenté par (nom et qualité) :</p> <p><b>Pour le musée : NOM du musée</b></p>	ZONE A REMPLIR (OU À VÉRIFIER)
---	--------------------------------

ET

**La Fabrique de Patrimoines en Normandie, établissement public de coopération culturelle pour la connaissance, la valorisation, la conservation et la restauration des patrimoines ethnologique et muséographique en Normandie**

Siège administratif : 9 rue Vaubenard, 14000 CAEN

Siège social : Abbaye-aux Dames, place Reine Mathilde, 14000 CAEN

Représenté par son directeur, dûment autorisé par délibération n° 333-2025 du 7 mars 2025

## Préambule

Le Réseau des musées de Normandie est le fruit d'une volonté politique conjointe de la DRAC Normandie et de la Région Normandie, dont la mise en œuvre est confiée à l'Établissement Public de Coopération Culturelle la Fabrique de patrimoines en Normandie. Créé en 2003 en Basse-Normandie, il s'est étendu à toute la Normandie en 2016.

Riches de collections considérables et diversifiées, les musées participent activement à la conservation du patrimoine régional, au développement culturel et touristique de la région et à la transmission des connaissances auprès des publics. Leur mise en réseau a pour objectif de renforcer le tissu muséographique régional, en facilitant la coopération entre établissements, en proposant soutien et accompagnement et en organisant la mutualisation de moyens.

## Article 1 : Objet de la convention

Le signataire de la présente convention, pour le musée nommé ci-dessus, adhère à cette démarche et a souhaité devenir membre actif du Réseau des musées de Normandie. La présente convention a pour objet de rappeler les valeurs déontologiques partagées par les membres, de définir les objectifs et champs d'activité du Réseau, d'en définir le mode de fonctionnement ainsi que les engagements réciproques.

## Article 2 : Champ du réseau

Le Réseau rassemble les musées situés sur le territoire régional qui font une démarche volontaire

d'adhésion. Sont considérés comme participants du Réseau des musées de Normandie tous les personnels (salariés et bénévoles) des musées membres, ainsi que les représentants des organisations publiques ou privées en charge des musées membres.

### Article 3 : Modalités d'adhésion

Sont considérés comme musées les établissements répondant aux définitions suivantes :

« *Un musée est une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. Les musées opèrent et communiquent de manière éthique et professionnelle, avec la participation de diverses communautés. Ils offrent à leurs publics des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage de connaissances.* »

ICOM, Conseil International des musées, définition votée le 24 août 2022

« *Est considérée comme musée, au sens du présent livre, toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.* »

Article L410-1 du Code du patrimoine

Les institutions dotées de l'appellation *musée de France* peuvent devenir membres du Réseau des musées de Normandie de droit. Tout autre musée désirant participer à la réalisation des objectifs du Réseau doit faire acte de candidature auprès du comité d'orientation du Réseau (cf article 8), qui décide par vote à la majorité des deux tiers. L'adhésion au Réseau des musées est concrétisée par la signature de la présente convention.

### Article 4 : Principes déontologiques

Les membres du Réseau des musées de Normandie partagent des valeurs déontologiques et professionnelles relatives aux missions d'un musée telles qu'elles ont été définies par l'ICOM dans son code de déontologie.

### Article 5 : Objectifs

Le Réseau des musées de Normandie poursuit les objectifs suivants :

- organiser la coopération et la mutualisation des compétences entre musées membres
- accompagner l'amélioration des pratiques au sein des musées
- favoriser la connaissance mutuelle des acteurs des musées du territoire et le partage d'informations, d'expériences et les échanges de savoir-faire
- créer et maintenir des outils communs
- renforcer la promotion des musées membres
- susciter des projets collectifs

### Article 6 : Engagements mutuels

Le(s) propriétaire(s) et le(s) gestionnaire(s) s'engagent :

- à participer activement à la mise en œuvre des objectifs du Réseau.
- à faciliter la mutualisation des compétences scientifiques et techniques de leur personnel avec les musées membres.
- à faire la promotion des autres musées membres, en particulier en diffusant leurs documents d'appel, et celle du Réseau lui-même, notamment par l'intégration du logo dans les supports de communication du musée.
- à mettre gratuitement à disposition du Réseau les documents nécessaires au développement des actions collectives entreprises. Dans toutes les actions du Réseau, le musée signataire, seul propriétaire des données transmises, s'assure que les documents (images, textes, vidéos...) peuvent être diffusés en toute légalité, notamment au regard de la propriété intellectuelle. Si la diffusion entraîne l'acquiescement de droits d'auteur, seul le musée en sera tenu responsable.
- à accorder la gratuité d'accès à ses expositions permanentes et temporaires aux détenteurs du *muséopass*.

## La Fabrique de patrimoines en Normandie s'engage à :

- animer, coordonner et gérer les opérations du Réseau,
- aider le développement de la coopération culturelle entre musées membres,
- délivrer un *muséopass* à toute personne qui en fera une demande complète. Peuvent en bénéficier les salariés du musée (au moins 50 % de temps de travail consacré au musée), les membres de l'exécutif des personnes morales de droit privées gestionnaires ou propriétaires du musée, les élus de référence des collectivités propriétaires ou gestionnaires du musée, les membres du Comité d'Orientation du Réseau, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC la Fabrique de patrimoines en Normandie et les personnes référentes au sein des services des tutelles de la Fabrique de patrimoines en Normandie.
- faire figurer toutes les mentions légales des documents diffusés, dans la mesure où ces informations auront été transmises par le musée signataire.

## Article 7 : Programme pluriannuel

Le projet du Réseau et sa déclinaison en actions sont formalisés par un programme pluriannuel qui oriente les actions de coordination menées par la Fabrique de patrimoines en Normandie pour le Réseau. Ce programme, pour une durée équivalente au projet d'orientations scientifiques et culturelles de l'EPCC et en accord avec celui-ci, est co-construit avec les représentants des musées membres et adopté par le Comité d'orientation qui en pilote la réalisation. Il est soumis pour avis au Conseil d'administration de la Fabrique de patrimoines en Normandie.

## Article 8 : Organisation

### 8.1. L'Assemblée plénière

Les membres du Réseau se réunissent au moins une fois par an en une assemblée plénière, pour un temps d'informations, d'échanges et de définition des actions du Réseau.

### 8.2. Le Comité d'orientation

Un comité d'orientation, élu lors de l'assemblée plénière, propose la politique conduite par le Réseau et en suit la réalisation.

Il se compose de deux collèges élus et de quatre membres permanents :

- un collègue élu de cinq personnes professionnelles issues des musées membres
- un collègue élu de cinq personnes élues ou bénévoles représentant les collectivités, associations ou autres structures propriétaires ou gestionnaires des musées membres
- le Directeur ou la Directrice Régional des Affaires Culturelles ou son représentant
- le Président ou la Présidente de la Région Normandie ou son représentant
- le Président ou la Présidente de la Fabrique de patrimoines en Normandie ou son représentant
- le Président ou la Présidente de la section Normandie de l'Association Nationale des Conservateurs du Patrimoine et des Professionnels des Musées et des autres Patrimoines publics de France (AGCCPF) ou son représentant

Les membres élus du comité d'orientation exercent un mandat d'une durée de deux années. Les membres sortants sont rééligibles.

La Fabrique de patrimoines en Normandie assure le secrétariat du comité d'orientation et de l'Assemblée plénière.

### 8.3. Procédure d'élections

Les deux collèges du Comité d'orientation sont élus par un scrutin à bulletin secret en ligne organisé par la Fabrique de patrimoines en Normandie. Toute personne salariée, élue ou bénévole des musées membres du Réseau peut se porter candidate au comité d'orientation, pendant l'appel à candidatures d'une durée minimale de 3 semaines.

Un scrutin en ligne est ouvert pendant une période minimale d'une semaine. Chaque musée dispose de deux voix :

- une voix attribuée à la personne salariée responsable du musée
- une voix attribuée à la personne élue référente du musée au sein de la collectivité propriétaire ou gestionnaire, ou à la personne présidente du musée géré par et/ou propriété d'une personne morale de droit privé

Lorsqu'une collectivité est propriétaire ou gestionnaire de plus de trois musées, le nombre de voix par personne est plafonné à trois voix.

Pour chaque collège, les 5 candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus, et les deux suivants sont suppléants. Il n'y a pas de quorum.

## Article 9 : Modalités financières

L'adhésion au Réseau est gratuite. La Fabrique de patrimoines en Normandie assume la gestion financière du fonctionnement du Réseau dans la limite des moyens qui lui sont attribués par l'État et la Région et en considération des financements complémentaires qui pourraient être obtenus pour la réalisation de ses actions.

## Article 10 - Protection des données personnelles

L'exécution de la présente convention constitue le fondement légal et la finalité des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par la Fabrique de patrimoines en Normandie. Ces données ne feront l'objet d'aucune autre utilisation que celles nécessaires à l'exécution de la convention. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Fabrique de Patrimoines en Normandie : rgpd@cdg14.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## Article 11 : Durée de la convention et conditions de résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de cinq années civiles, calculées à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de sa signature, puis prolongée par tacite reconduction.

La convention peut être modifiée par avenants signés en termes identiques par tous les adhérents à la date de cette modification.

La convention cadre peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties en respectant un délai de 6 mois. La résiliation de la présente convention entraîne automatiquement la résiliation de toutes les conventions qui lui sont annexées et implique le retrait de toutes les données du musée signataire des projets collectifs en ligne.

Pour le propriétaire :  
Nom et qualité

Le...

Pour la Fabrique de patrimoines  
en Normandie :  
Benjamin Findinier, directeur

Le...

*Fait en autant d'exemplaires que de signataires.*